

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les régions territoriales, plaques tournantes des engagements d'appui au profit des cantons  
**Autor:** Favre, Roland  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-781392>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

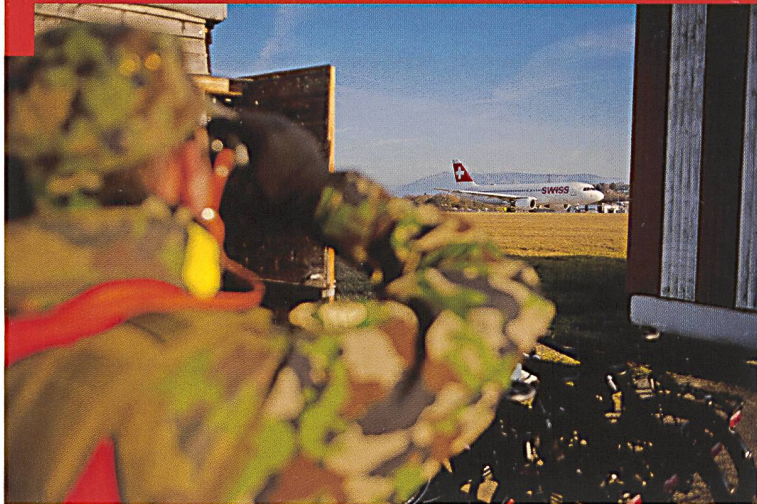
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



L'armée en appui pour la protection de Genève Aéroport.  
Toutes les photos © Rég ter 1.

*Service territorial*

## Les régions territoriales, plaques tournantes des engagements d'appui au profit des cantons

**Div Roland Favre**

Commandant de la région territoriale 1

### L'appui aux autorités civiles, bases et principes

Le rapport 2010 sur la politique de sécurité de la Suisse instaure de nouveaux accents dans le cadre des trois missions de l'armée, avec un transfert de priorité sur les engagements d'appui au profit des autorités civiles. Comme tâche de l'armée, l'appui aux autorités civiles comprend « l'aide accordée pour repousser des menaces graves pour la sécurité intérieure et pour maîtriser d'autres situations extraordinaires. » La Suisse doit notamment être capable de renforcer le contrôle de ses frontières et d'assurer la sécurité des infrastructures critiques dont l'importance est vitale pour le fonctionnement de l'Etat, de l'économie et de la société. Parmi celles-ci, il faut citer les aéroports, les gares, les liaisons et nœuds ferroviaires et routiers importants, les liaisons transalpines (aussi bien routières, ferroviaires qu'énergétiques), les centrales électriques et installations de distribution du courant électrique ainsi que les complexes industriels.

Lorsqu'un ou plusieurs objectifs potentiels sont menacés sur la durée, ou qu'une catastrophe naturelle ou technologique se produit, les ressources dont disposent les cantons ne suffisent plus. Il faut alors engager des moyens supplémentaires de la Confédération, en général l'armée. Celle-ci doit être en mesure, sur la base des directives des autorités civiles, d'accomplir des tâches de surveillance, de sûreté, de garde, d'intervention et de sauvetage.

Les engagements de l'armée destinés à venir en aide aux autorités civiles obéissent au principe de subsidiarité. Cela signifie que les moyens de l'armée ne sont mis à contribution sur requête des autorités civiles que si l'aide en question est d'intérêt public et que ces autorités civiles ne peuvent plus accomplir à elles seules leur tâche sur le plan du personnel, du matériel ou du temps. En principe, la responsabilité de l'engagement incombe alors aux autorités civiles des cantons, tandis que les commandants de troupe sont responsables de la conduite

militaire de l'engagement. Le principe de base est que la durée d'intervention de la troupe doit être aussi brève que possible. L'armée ne saurait par ailleurs se substituer aux moyens civils, ou les concurrencer. La Confédération doit pouvoir récupérer rapidement ses moyens pour reconstituer et disposer en tout temps d'une réserve.

### Les régions territoriales, partenaires privilégiés des cantons

Les quatre régions territoriales sont les premières interlocutrices des civils sur place pour toutes les questions relevant du domaine militaire. Elles assument une fonction de pont entre la société civile et l'institution militaire. En règle générale, elles constituent la porte d'entrée pour toutes les requêtes adressées à l'armée, qu'il s'agisse de prestations dans le domaine de la sécurité, de l'aide en cas de catastrophe ou d'appui pour l'organisation de manifestations d'envergure nationale ou internationale. Munies d'un préavis, les requêtes sont ensuite transmises à l'Etat-major de conduite de l'Armée à Berne, la décision intervenant à cet échelon ou à un échelon supérieur, en fonction de la nature de la requête et de l'importance de l'appui requis.

En matière de sécurité (à l'exemple de la protection des conférences internationales), c'est en général à l'échelon du Conseil fédéral que se prennent les décisions. Tenant compte de l'ensemble des considérants, celui-ci désigne soit le Chef de l'Etat-major de conduite de l'armée soit le Commandant de la région territoriale en qualité de Commandant de l'engagement subsidiaire de sûreté (CESS) et lui subordonne les formations et moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Afin d'être prêt à conduire de tels engagements et à collaborer avec l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, les régions territoriales entretiennent d'étroits contacts avec les différents partenaires dans chaque canton. Ainsi, la région territoriale 1 mène en rythme bisannuel, dans chaque canton, un exercice associant l'Etat-major civil



de conduite (EMCC) resp. l'Organe cantonal de conduite (OCC) et l'Etat-major cantonal de liaison territorial (EM cant li ter). Un exercice à géométrie forcément variable dans ce pays fédéraliste, tant les attentes et les besoins des cantons diffèrent d'un cas à l'autre. Au-delà de ces exercices, des exercices de plus grande envergure sont régulièrement mis sur pied, tels INTER 13 (Epeisses GE) ou TORNADO 14 (Lausanne et Riviera VD). L'effort est porté sur l'application des processus de collaboration et la connaissance réciproque des compétences et matériels à disposition, mais ces exercices servent aussi à resserrer les liens personnels qui unissent l'ensemble des partenaires selon le principe KKK - *in Krise Köpfe Kennen*.

### L'importance de Genève pour la région territoriale 1

En Suisse occidentale, au-delà de la Berne fédérale, c'est la Genève internationale qui génère les besoins les plus importants en matière de sécurité. Centre névralgique de la politique étrangère, Genève abrite de nombreuses organisations internationales, dont le siège européen de l'ONU, un nombre impressionnant d'organisations non gouvernementales (ONG) et de missions diplomatiques, et plus de 30'000 diplomates accrédités ou fonctionnaires internationaux. Depuis le début des années 2000, Genève a concentré la grande majorité des requêtes en matière d'engagements subsidiaires de sûreté pour ce qui concerne le secteur de responsabilité de la région territoriale 1. On se rappellera pour mémoire du Sommet du G8 en juin 2003, des différentes Assemblées de l'OMC, du Sommet de la Francophonie en octobre 2010, ou des récentes Conférences de paix sur la Syrie (juin 2012 et janvier 2014). A chaque fois, les Autorités politiques de la République et canton de Genève ont requis un appui de l'armée, qu'il s'agisse de prestations logistiques ou de l'engagement de formations affectées à des tâches de sûreté, de surveillance ou de garde.

### Genève-Aéroport, terrain-clé de la région territoriale 1

Une constante s'est imposée pour l'ensemble des engagements subsidiaires de sûreté menés par la région

territoriale 1 depuis sa création: l'importance de Genève-Aéroport, véritable terrain-clé sur l'Arc lémanique et pour la Suisse occidentale. Les défis à assumer pour cette infrastructure critique sont tels que la logique de subsidiarité ne permet plus d'y répondre avec toute l'efficacité voulue, et il faut avoir le courage de parler de complémentarité. Car c'est bien de complémentarité qu'il s'agit avec le dispositif «AERO SUBITO» développé en 2007 et mis en œuvre dès 2008. Concrètement, la complémentarité signifie définir à l'avance des cas où des moyens d'autres cantons ou de la Confédération sont engagés en complément des forces cantonales, si possible avec une forme et des principes prédéfinis jusqu'aux règles d'engagement, sans avoir à chaque fois à démontrer que les forces cantonales ne peuvent pas y faire face. C'est également la construction, par la base et de manière pragmatique, du « Réseau national de sécurité. »

Le développement continu du dispositif sécuritaire AERO SUBITO sur Genève Aéroport, de type modulaire avec différents niveaux de renforcement, constitue une véritable « joint venture » entre la République et canton de Genève, la Police cantonale genevoise, la Direction de l'aéroport, Skyguide et l'Armée ; elle illustre parfaitement l'excellente collaboration qui prévaut à Genève entre l'ensemble des acteurs de la sécurité civile et militaire.

### Importance des infrastructures militaires dans le canton de Genève

Afin que l'efficacité et l'efficacé de l'action sécuritaire commune puisse être préservée sur Genève, il est indispensable que les infrastructures dans ce domaine soient adaptées à l'évolution des besoins, comme le sont constamment l'instruction des acteurs de la sécurité et leur équipement. A ce titre, la construction d'un bâtiment de stationnement de troupe à Meyrin-Mategnin, l'aménagement d'un centre de logistique à Aire-la-Ville ainsi que la création d'un centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses afin de libérer la caserne des Vernets revêtent une importance très significative pour assurer le meilleur niveau de sécurité de l'extrême ouest de la Suisse. Et ne l'oublions pas : la sécurité est également l'un des atouts majeurs de la Genève internationale.

R. F.

Collaboration entre la Police et l'Armée pour le transfert de délégations lors de la Conférence de paix GENEVE 2 sur la Syrie (janvier 2014).

